



Procédure AGEFICE
Demande de financement formation
Pour les dirigeants non-salariés

Votre demande de financement doit être envoyée avant le début de la formation, par mail ou par courrier à un des points d'accueil AGEFICE de votre secteur géographique.



Extrait site internet AGEFICE : Les chefs d'entreprise nouvellement immatriculés ne sont pas à jour du versement de leur contribution à la formation professionnelle et ne peuvent donc pas bénéficier de financements de la part de l'AGEFICE. Le Conseil d'Administration de l'AGEFICE souhaite pour autant leur donner toutes les chances de réussites. Ces publics sont donc éligibles à l'ensemble des formations de la Mallette du Dirigeant et des dispositifs spécifiques de l'AGEFICE sous conditions.

1

Commencer par rechercher le « Point d'accueil » AGEFICE de votre secteur géographique :

<http://communication-agefice.fr/trouver-un-point-daccueil/>



Tapez le code postal ou le département dans lequel vous recherchez un Point d'Accueil :

2

Compléter le formulaire joint au mail, avec les informations concernant le Point d'Accueil AGEFICE, votre entreprise, le participant à la formation et l'action de formation.

3

Rassembler les éléments suivants (voir page 2):

- Le formulaire complété
- L'attestation URSSAF de versement de contribution formation
 - La fiche programme de la formation
 - La convention de formation signée
- Une pièce d'identité en cours de validité portant la signature du demandeur .

Le dossier complet doit être envoyé **avant le début de la formation** à l'attention du « Point d'accueil » AGEFICE déterminé dans l'étape 1 (à l'adresse postale ou à l'adresse mail)

4

Vous recevrez, en retour, un accord de financement, vous indiquant le montant accordé et les documents à fournir après la formation pour obtenir le remboursement.

Votre demande de financement doit être envoyée avant le début de la formation, par mail ou par courrier à un des points d'accueil AGEFICE de votre secteur géographique.

Trouver mon « Point d'accueil » AGEFICE : <https://communication-agefice.fr/trouver-un-point-daccueil/>

► **A joindre à la demande de financement :**

- Formulaire de demande de financement dûment complété,
- Attestation de versement de la contribution à la formation professionnelle (CFP) de l'année en cours,
- Fiche programme de la formation,
- Convention de formation signée,
- Pièce d'identité portant la signature du / des demandeurs :
 - Carte nationale d'identité en cours de validité,
 - Ou Passeport en cours de validité,
 - Ou Permis de conduire de moins de 15 ans

► **A joindre pour le remboursement :**

- Facture acquittée,
 - Feuille d'émargement
 - Attestation d'assiduité
- Ces éléments vous seront transmis à l'issue de la formation par l'Institut AD